

000579

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° \_\_\_\_\_ /PAD/DG/SG/DAJCA

MINISTERE DE LA PECHE  
ET DE L'ECONOMIE MARITIME

**PORT AUTONOME DE DAKAR**

Dakar, le ..... 23 FEV. 2018



21, Boulevard de la Libération  
B.P. 3195 DAKAR – SENEGAL  
& : (221) 849.45.45  
FAX: : (221) 823.36.06  
TELEX: 210404 PADKR  
NINEA : 00 199 86-2-G-3

**LE DIRECTEUR GENERAL**

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la décongestion du port de Dakar, dans un but d'intérêt général, il sera procédé au retrait de toute autorisation accordée à toute personne physique ou morale, à titre précaire et révocable à tout moment, pour occuper les emprises des voies d'accès au port.

Ce retrait qui sera effectué suivant les procédures légales et réglementaires, sera suivi d'un déguerpissement de tout occupant de ces emprises, dans le cadre des opérations de désencombrements de la voie publique en cours de réalisation par les autorités administratives du Département de Dakar.

**Le Directeur Général du Port Autonome de Dakar**

**Ababacar Sédikh BEYE**